

Question A-1

La rémunération d'un.e apprenti.e est-elle équivalente à celle d'un.e salarié.e ?

Réponse : Non, la personne est en formation et donc en train d'apprendre, ce qui justifie qu'elle n'est pas rémunérée autant qu'un.e salarié.e. On attend d'elle toutefois autant de savoir être, d'esprit d'équipe, d'implication...

Question A-2

La rémunération d'un.e apprenti.e dépend-elle de son âge ou de son niveau d'étude ?

Réponse : Oui, elle dépend des deux mais aussi du secteur professionnel du métier, de l'ancienneté dans le contrat.

Question A-3

Que doit respecter un.e apprenti.e dans le cadre de son contrat ?

Réponse : Il ou elle doit respecter le règlement intérieur de la structure employeuse et celui de son établissement de formation, suivre les consignes transmises par son ou sa maître d'apprentissage et ses formateurs.trices, être présent.e et assidu.e, se présenter aux examens...

Question A-4

Dans quels types de structures peut-on postuler pour un apprentissage ?

Réponse : Il est possible de postuler dans toutes les entreprises peu importe la taille, dans les structures des fonctions publiques, dans les associations... La seule condition est que le ou la maître d'apprentissage ait un minimum d'expérience et de qualification dans le métier.

Question A-5

Une entreprise recherche un apprenti maçon, selon vous une fille peut-elle postuler ?

Réponse : Oui, tous les métiers sont mixtes.

Question A-6

Est-ce qu'un.e apprenti.e peut rompre son contrat avec la structure qui l'accueille ?

Réponse : Oui, pendant la période d'essai, l'apprenti.e peut rompre son contrat en informant son employeur par écrit. En dehors de la période d'essai, l'apprenti.e peut le faire en accord avec sa structure employeuse ou en contactant un.e médiateur.trice au sein des Chambres consulaires.

Question A-7

Que peut-on poster sur un profil LinkedIn ?

Réponse : Toutes les informations qui sont relatives à la vie professionnelle et aux parcours de formation. C'est un réseau social professionnel !

Question A-8

Pourquoi faut-il faire attention à ce qu'on publie sur les réseaux sociaux ?

Réponse : Les réseaux sociaux sont une source d'information potentielle quand un employeur souhaite se renseigner sur un candidat, il est donc important de maîtriser son image numérique !

Question A-9

Peut-on être boursier.ère et apprenti.e ?

Réponse : Non, un.e apprenti.e ne peut pas être boursier.ère. L'apprenti.e touche un salaire et peut bénéficier d'autres aides (logement, permis de conduire...).

?

?

?

?

?

?

?

?

?

Question A-10

Si la structure employeuse n'est pas localisée dans le même département que l'organisme de formation : est-ce possible de signer le contrat d'apprentissage ?

Réponse : Oui c'est possible, attention toutefois à bien prendre en compte les aspects logistiques (rythmes d'alternance, trajet, budget, logement...).

Question A-11

Est-ce qu'un.e employeur.euse peut rompre le contrat d'un.e apprenti.e ?

Réponse : L'employeur.euse ne peut pas licencier l'apprenti.e hormis pendant la période d'essai (les 45 premiers jours de travail), ou dans des circonstances précises (faute grave, inaptitude ou exclusion du CFA).

Question A-12

En tant que salarié, un.e apprenti.e doit-il payer des impôts ?

Réponse : Non, le salaire de l'apprenti.e est exonéré d'impôts jusqu'à hauteur du smic.

Question A-13

Quelles sont les conditions d'accès pour entrer en apprentissage ?

Réponse : Pour suivre une formation en apprentissage, il faut trouver un employeur et répondre le cas échéant aux exigences de recrutement propres à chaque organisme de formation (entretien, tests, dossier...).

Question A-14

Faut-il signer un contrat d'apprentissage avec une structure employeuse avant d'être admis par un centre de formation ?

Réponse : Non, même s'il est fortement recommandé de trouver un employeur le plus tôt possible car cela restera obligatoire pour valider son inscription.

Question A-15

Comment s'organise une année en apprentissage ?

Réponse : Il s'agit d'une alternance entre des temps en cours et des temps au travail. Le rythme peut varier en fonction des formations (ex : 1 semaine/1 semaine ; 2 jours/3 jours...).

Question A-16

L'apprenti.e est-il ou est-elle noté.e par son ou sa maître d'apprentissage ?

Réponse : Le ou la maître d'apprentissage ne note pas l'apprenti.e mais il ou elle évalue la progression de ses acquis en situation de travail.

Question A-17

Quel est le statut d'un.e apprenti.e ?

Réponse : Un.e apprenti.e est un.e salarié.e de la structure qui l'accueille.

Question A-18

Doit-on trouver une structure employeuse avant de contacter un centre de formation pour un apprentissage ?

Réponse : Non. Certains centres de formation peuvent aussi avoir leurs propres procédures de sélection, de plus le centre de formation peut vous aider dans votre recherche d'employeur.euse.

?

?

?

?

?

?

?

?

?

Question A-19

Les matières enseignées en formation par apprentissage sont-elles les mêmes qu'en formation sous statut scolaire ?

Réponse : Oui, apprenti.e.s et élèves/étudiant.e.s suivent le même programme de formation et passent le même diplôme.

Question A-20

Est-ce qu'on peut aller faire un apprentissage à l'étranger (formation et/ou entreprise) ?

Réponse : Oui, il est possible de faire une partie de son apprentissage (formation et/ou entreprise) à l'étranger, entre 2 semaines et 1 an. Pour tout renseignement, il faut se rapprocher de son organisme de formation.

Question A-21

À qui doit-on s'adresser dans une structure lorsqu'on recherche un contrat d'apprentissage ?

Réponse : Selon la structure visée, publique ou privée, vous pouvez prendre contact avec le ou la dirigeant.e, ou le ou la responsable des ressources humaines. En amont, vous pouvez aussi contacter la structure pour savoir à qui adresser votre candidature.

Question A-22

Est-ce qu'un.e employeur.euse a le droit de préciser un genre ou un âge dans son offre de recherche d'apprenti.e ?

Réponse : L'employeur.euse ne peut pas discriminer, ni sur l'âge, ni sur le genre, ni sur tous les critères interdits par la loi.

Question A-23

En situation de handicap, peut-on faire un apprentissage ?

Réponse : Oui et à tout âge ! Des aménagements peuvent être mis en place : scolarité (effectif réduit, durée de la formation, accompagnement...) et examens. La maison départementale de l'autonomie (MDA) ou la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est l'interlocutrice incontournable.

Question A-24

A-t-on droit à la CAF en tant qu'apprenti.e ?

Réponse : Oui, en tant qu'apprenti.e, il est possible de prétendre à des allocations sous réserve de répondre aux critères de la CAF.

Question A-25

Quel est la durée de la période d'essai en contrat d'apprentissage ?

Réponse : La période d'essai correspond aux 45 premiers jours de travail (le temps passé en formation n'est pas pris en compte ainsi que les éventuels arrêts de travail).

Question A-26

Peut-on être apprenti.e en lycée professionnel ?

Réponse : Oui, il est possible d'être apprenti.e en lycée professionnel à partir du moment où le lycée propose la formation en apprentissage.

Question A-27

Est-ce que l'alternance est nécessairement un contrat d'apprentissage ?

Réponse : Non, d'autres alternances existent, par exemple les contrats de professionnalisation.

?

?

?

?

?

?

?

?

?

Question

A-28

Est-il obligatoire d'effectuer un essai ou un stage dans une structure avant de signer un contrat d'apprentissage ?

Réponse : Non, ce n'est pas obligatoire. Si l'opportunité de le faire se présente, les avantages sont nombreux pour le ou la futur.e apprenti.e et la structure employeuse : se connaître, confirmer son projet, se projeter dans l'environnement de travail...

Question

A-29

Question

A-30

Question

A-31

Question

A-32

Question

A-33

Question

A-34

Question

A-35

Question

A-36

?

?

?

?

?

?

?

?

?

Partage A-1

Selon vous, dans quels secteurs peut-on effectuer un apprentissage ?

Pistes de réflexion : Il est possible de faire un apprentissage dans tous les secteurs sauf dans les professions libérales, certaines professions du secteur de la santé et du paramédical (médecin, pharmacien, dentiste...) et certains métiers de la fonction publique (armée, police, Education Nationale...).

Partage A-2

Selon vous, donnez 3 mots qui définissent l'apprentissage.

Pistes de réflexion : Alternance, diplôme, formation, expérience, entreprise, gestes professionnels, CFA, salaire, formateur.trice, maître d'apprentissage, compétence, travail...

Partage A-3

Comment effectueriez-vous une recherche d'apprentissage ?

Pistes de réflexion : Cela nécessite de trouver un employeur (rédiger des candidatures et les transmettre au maximum) et de contacter en parallèle le ou les centres de formation visés. Il ne faut pas négliger les contacts directs (téléphone ou présentiel). Les stages d'immersion peuvent aussi être une bonne piste !

Partage A-4

Quels sont selon vous les différents rythmes d'apprentissage ?

Pistes de réflexion : Le rythme peut varier en fonction des formations (ex : une semaine/2 semaines en CAP ; 1 semaine/1 semaine en bac pro ; 2 jours/3 jours en BTS...).

Partage A-5

Quels sont pour vous les avantages de l'apprentissage ?

Pistes de réflexion : Développer une expérience professionnelle, s'acclimater au monde du travail, percevoir un salaire, mettre du sens sur ce que l'on apprend en formation, gagner en autonomie...

Partage A-6

Quelles sont pour vous les contraintes de l'apprentissage ?

Pistes de réflexion : Suivre un rythme de travail soutenu, ne plus avoir les vacances scolaires, s'adapter aux conditions de la structure employeuse (travailler le week-end, les jours fériés, horaires décalés...) ...

Partage A-7

Qu'est-ce qui vous motiverait à faire un apprentissage ?

Pistes de réflexion : Développer une expérience professionnelle, s'acclimater au monde du travail, percevoir un salaire, mettre du sens sur ce qu'on apprend en formation, gagner en autonomie, passer moins de temps en cours, être un salarié et considéré comme tel même en formation...

Partage A-8

Qu'est-ce qui vous freinerait à faire un apprentissage ?

Pistes de réflexion : Suivre un rythme de travail soutenu, ne plus avoir les vacances scolaires, s'adapter aux conditions de la structure employeuse (travailler le week-end, horaires décalés, travail des jours fériés...), les stéréotypes liés à l'apprentissage...

Partage A-9

Pensez-vous qu'une formation en apprentissage soit plus difficile qu'une formation classique ? Pourquoi ?

Pistes de réflexion : Les 2 modalités de formation ont leurs difficultés. Certains seront plus à l'aise en apprentissage et d'autres préféreront la formation scolaire. Ces choix sont personnels.



Partage A-10

Votre structure employeuse et votre lieu de formation doivent-ils être proches géographiquement ?

Pistes de réflexion : Tout dépend de votre situation personnelle, de votre mobilité et du rythme d'alternance de votre formation.

Partage A-11

2 structures employeuses vous acceptent en apprentissage. Quels sont les critères qui guideraient votre choix ?

Pistes de réflexion : Le prestige de la structure, ses valeurs, les missions proposées, le lieu géographique, le niveau de responsabilités confiées, les conditions de travail, le matériel fourni...

Partage A-12

Comment vous y prendriez-vous pour trouver une formation en apprentissage ?

Pistes de réflexion : À partir de vos centres d'intérêt et du diplôme visé, il est possible de rechercher des centres de formations correspondants sur Internet (Sur le site Orientation de la Région Centre-Val de Loire par ex), aller les visiter (journées portes ouvertes, prise de rendez-vous). Des professionnel.le.s de l'orientation peuvent aussi vous guider dans vos recherches.

Partage A-13

Selon vous, quelle est la différence entre apprentissage et alternance ?

Pistes de réflexion : L'alternance consiste à suivre des temps en cours et des périodes de mise en pratique au travail. Plusieurs modalités existent, sous statut scolaire ou salarié. Lorsqu'on parle d'apprentissage, on fait en réalité référence au contrat d'apprentissage qui ne représente qu'un cas possible de l'alternance.

Partage A-14

Selon vous, quelle image la plupart des personnes ont de l'apprentissage ?

Pistes de réflexion : Excellence, transmission de savoir-faire, expérience, autonomie, courage... mais aussi "voie de garage", échec, mauvaises notes, pas scolaire, orientation subie...

Partage A-15

Le CV d'un élève de 3e n'est pas très fourni, selon vous, que peut-on y ajouter ?

Pistes de réflexion : Activités sportives, engagement associatif, volontariat, implication citoyenne, stages (de 3e et/ou pendant les vacances scolaires), activités culturelles et artistiques, voyages ou séjours scolaires...

Partage A-16

Comment vous y prendriez-vous pour trouver un logement proche de votre lieu d'apprentissage ?

Pistes de réflexion : Se renseigner auprès du réseau Information jeunesse, sinon des sites existent : plateformes de location entre particuliers, e-logement... Des aides financières existent, se renseigner sur le site Orientation de la région Centre-Val de Loire.

Partage A-17

Selon vous, quel rôle a un ou une maître d'apprentissage ?

Pistes de réflexion : Accueillir et assurer l'intégration au sein de l'équipe, former, planifier les tâches et les missions de l'apprenti.e sur l'année, l'accompagner pour l'obtention de son diplôme, assurer la liaison avec l'établissement...

Partage A-18

Vous trouvez une alternance de 2 jours en formation dans une ville, 3 jours en entreprise dans une autre, chacune à plus de 100 kilomètres de votre domicile. Cela vous paraît-il réalisable ?

Pistes de réflexion : Tout dépend de votre situation personnelle : situation familiale, logement, moyens de transport, budget...



Partage A-19

D'après vous, quelles sont les diplômes accessibles en apprentissage ?

Pistes de réflexion : Toutes formations professionnelles : CAP, Bac pro, Brevet des métiers d'art (BMA), diplôme national des métiers d'art et du design (DN MADE), Brevet professionnel (BP), Mention complémentaire (MC), Titre professionnel (TP), Brevet de technicien supérieur (BTS), Bachelor universitaire de technologie (BUT), licence, master...

Partage A-20

Selon vous, à partir de quand peut-on rechercher une structure employeuse pour un apprentissage ?

Pistes de réflexion : Il est conseillé de démarrer la prospection au plus tôt dès lors que la formation est choisie (ex : pour une rentrée en septembre, y penser dès le mois de janvier/février).

Partage A-21

Selon vous, quand doit-on s'inscrire en CFA pour un apprentissage ?

Pistes de réflexion : Cela dépend du niveau de la formation envisagée, des modalités de recrutement des établissements (dossier, entretien...) et des procédures d'affectation (Affelnet, Parcoursup). Il est toujours conseillé de se renseigner auprès de l'établissement dès que la formation est choisie (ex : dès janvier pour une rentrée en septembre).

Partage A-22

Auprès de quelles structures peut-on demander de l'aide pour trouver un.e employeur.euse ?

Pistes de réflexion : Des structures peuvent vous aider : les organismes de formation d'apprentis, les services orientation des chambres de métiers ou des CCI, les missions locales, Pôle emploi...

Partage A-23

Si un.e candidat.e en situation de handicap souhaite faire un apprentissage, selon vous quels aménagements de son contrat et de sa formation peuvent être possibles ?

Pistes de réflexion : Aménagement du temps de formation et de travail, aménagement de l'espace et adaptation du poste de travail, encadrement spécifique... L'entreprise bénéficie d'aides financières pour réaliser ces aménagements.

Partage A-24

Selon vous, à quelles aides un.e apprenti.e peut-il ou peut-elle prétendre ?

Pistes de réflexion : De nombreuses aides existent sous condition : aides au logement, aides à la mobilité, prime d'activité de la CAF, carte d'étudiant des métiers...

Partage A-25

Selon vous, est-ce qu'un.e apprenti.e peut négocier son salaire ?

Pistes de réflexion : Rien n'empêche un.e employeur.euse de payer son apprenti.e au-dessus des grilles nationales. Néanmoins, en général, les montants fixés par les grilles sont rarement dépassés.

Partage A-26

L'apprentissage ne peut se faire qu'en CFA, qu'en pensez-vous ?

Pistes de réflexion : Non, il est possible de faire un apprentissage en étant formé en CFA, en lycée, à l'université, en école, en organisme de formation propre à l'entreprise...

Partage A-27

Selon vous, quels peuvent être les intérêts d'une expérience à l'étranger pendant son apprentissage ?

Pistes de réflexion : Apprentissage d'une langue, de gestes et méthodes professionnels différents, organisation d'entreprise différente... Cela peut être un réel atout pour la recherche d'emploi ultérieure.



Partage A-28

Est-ce essentiel d'avoir un profil LinkedIn ?

Pistes de réflexion : Essentiel non mais utile notamment lorsqu'on commence à avoir des expériences à valoriser et qu'on est à la recherche d'un emploi.

Partage A-29

Peut-on faire preuve d'originalité pour faire un CV lorsqu'on recherche un apprentissage ?

Pistes de réflexion : Cela peut faire la différence dans certains secteurs, notamment dans la communication, la création... (grammage de papier différent, mise en forme originale, CV vidéo...).

Partage A-30

Comment prendre contact avec un.e employeur.euse ?

Pistes de réflexion : Selon la structure visée, vous pouvez prendre contact en vous déplaçant, par mail, par téléphone ou via les réseaux sociaux professionnels.

Partage A-31

Un garçon se présente dans un institut d'esthétique pour trouver un contrat d'apprentissage et le recruteur lui dit qu'il ne prend que des filles. Quels conseils peut-on donner à ce candidat ?

Pistes de réflexion : Rester motivé, apporter des arguments en faveur de sa candidature (accepté en formation, motivation, clientèle mixte...), se rapprocher du CFA pour être aidé à gérer la situation discriminante.

Partage A-32

Que faire quand on ne trouve pas de contrat d'apprentissage ?

Pistes de réflexion : Ne pas se décourager, des structures peuvent vous aider : le service orientation des chambres de métiers, les organismes de formation, les missions locales, Pôle emploi, les centres d'information et d'orientation, les points apprentissage des CCI...

Partage A-33

Où peut-on se renseigner pour connaître les aides financières auxquelles on a droit en tant qu'apprenti.e ?

Pistes de réflexion : Sur le site Orientation de la Région Centre-Val de Loire, en tapant Apprentissage dans le moteur de recherche ainsi qu'auprès de votre CFA.

Partage A-34**Partage** A-35**Partage** A-36

